

**Lieu :** salle de réunion de CHROME Blois

Sont présents :

- ✓ Les représentants du CSE : - Mme Sabrina EVEN (Titulaire) - Mme FASSOT PEREIRA Marina (Titulaire) - M. JOSSIC James (Titulaire) -
- ✓ Le représentant de la direction : Olivier MAS

Ont été régulièrement convoqués et sont absents :

- ✓ Les représentants du CSE : - Mme BERTHELOT Sylvie (Titulaire) - Mme BLANCHETIERE Stéphanie (Titulaire) - M. LYAZGHI Mohammed (Titulaire) - Mme SANTOS Maria Paula (Titulaire)
- ✓ Les représentants du de la Médecine du Travail, de l'Inspection du Travail et de la CARSAT

➤ **MISSION SSCT**

✓ **Compte-rendu d'inspection**

Une inspection était prévue sur C37 mais est reportée.

✓ **Evolution des accidents du travail et maladies professionnelles depuis le dernier CSSCT**

Date accident	Nom et prenom	Type Absence	Décision CPAM	Date d'arrêt	SI AT/MP nature et siège des lésions	Détail des arrêts	Sexe	Agence
09/12/2025	EVEN Xavier	Accident de travail	Reconnu le 20/01/2026	sans arrêt	Entorse de l'index de la main droite	Lors d'une visite de l'établissement Transdev dans le cadre d'un rendez-vous commercial, le salarié s'est tordu le doigt en mettant des protections individuelles de sécurité à ses chaussures à cause de la lanière permettant de mettre la coque de protection	M	37

L'examen des accidents survenus depuis le précédent CSSCT n'a pas donné lieu à d'actions particulières, aucun manquement, matériel ou méthodologie inappropriées n'étant identifié.

✓ **Présentation des taux d'AT 2026 pour la période 2022-2024**

	C37	C41	C45
2026 Période 2022-2024	1,58 et 3,92 (LM)	1,91	0,62
2025 Période 2021-2023	2,38 et 3,96 (LM)	1,92	0,66
2024 Période 2020-2022	3,52	2,72	0,62

✓ **Planning 2026 des réunions CSE et CSSCT**

- 5 février : CSSCT et CSE
- 5 mars : CSE
- 2 avril : : CSSCT et CSE
- 6 mai : CSE
- 23 juillet : CSSCT et CSE
- 29 septembre : CSE
- 27 octobre : CSSCT et CSE
- 22 décembre : CSE

✓ **Présentation pour validation du projet de mise à jour du DUERP pour 2026**

Le projet de mise à jour du DUERP pour 2026 est adopté à 3 voix sur 3 votes.

✓ **Présentation pour validation du projet de mise à jour du Plan Pénibilité pour 2026**

Le projet de mise à jour du Plan Pénibilité pour 2026 est adopté à 3 voix sur 3 votes.

✓ **Présentation pour validation du projet de mise à jour de la Liste de mesures de prévention pour 2026**

Le projet de mise à jour de la Liste de mesures de prévention pour 2026 est adopté à 3 voix sur 3 votes.

➤ **COMPETENCES DU COMITE CENTRAL**

✓ **Questions préalablement posées par les représentants du personnel**

- Changement du nom du CSE : 41-45-37

Le CSE adopte le nouveau nom du CSE 37-41-45 à 3 voix pour sur 3 votes.

✓ **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 05.12.2025 est approuvé par 3 voix sur 3.

✓ **Sujets présentés par le représentant de la direction**

- ✓ Information obligatoire des représentants du personnel sur les sujets portés à l'ordre du jour :  
rappel

Lorsque la communication des questions des représentants du personnel à la Direction pour la préparation de l'ordre du jour est envoyée, si le secrétaire met en copie des représentants du personnel, elle doit les mettre tous en copie.

- ✓ Excédent du budget de fonctionnement CSE : fera-t-il l'objet d'un transfert en 2026 ?

Les comptes seront présentés au prochain CSE. Le CSE est favorable à 3 voix sur 3 votes pour que 10% du budget de fonctionnement soit affecté aux œuvres sociales.

- ✓ Choix des modalités du jour de solidarité

Le CSE confirme à 3 voix sur 3 votes que le jour de solidarité sera compensé par une déduction d'une journée de congés payés en juin.

➤ **COMPETENCES DU COMITE D'ETABLISSEMENTS**

✓ **Questions préalablement posées par les représentants du personnel**

- ✓ La prime mensuelle des techniciens est passée au trimestre, sans avenant et sans nouveaux détails de celle-ci. Est-ce normal ?

Le responsable d'établissement aurait dû formaliser ces éléments avant la mise en œuvre. Ce point est en cours de régularisation.

- ✓ Depuis plusieurs années, les heures des responsables de sites ne sont pas rémunérées à leurs justes niveaux, remplacements ou mise en place de dernières minutes sans rémunérations supplémentaire ou récupération en congé. Que faire pour remédier au problème ?

Les rémunérations respectent les grilles de salaire conventionnelles. Concernant la charge de travail est adaptée pour que les responsables de sites puissent s'organiser afin de respecter le volume horaire. Pour des remplacements opérationnels qui amèneraient à des dépassements d'horaires, j'invite les responsables de sites à les signaler à leur responsable d'établissement.

- numéros et intitulés des responsabilités
- ✓ Procédure de changement de poste pour Mme Gain Fontaine non conforme, diminution du salaire, n'a pas le droit d'en parler y compris au CSE très influencé. Est-on en accord avec la loi ?

Le dernier courrier qui a été adressé à la direction par Mme Gain Fontaine indique qu'elle ne reconnaît pas les faits évoqués. Il y a cependant un problème de formalisme sur son dernier avenant qui sera régularisé.

- ✓ **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 05.12.2025 est approuvé par 2 voix sur 2.

- ✓ **Sujets présentés par le représentant de la direction**

Néant

Fin de la réunion à 10h20

Date de la prochaine réunion : jeudi 05/03/2026 à 9h00.

Signature du secrétaire CSE



Signature  
du représentant de la Direction

